



Le carnet d'entretien de la piscine, saison par saison

Un calendrier mois par mois, des relevés d'eau à remplir, les règles de stockage des produits et la sécurité du bassin, de la remise en route à l'hivernage

GUIDE PRATIQUE CORICO MAISON

Le carnet d'entretien de la piscine, saison par saison

Un calendrier mois par mois, des relevés d'eau à remplir, les règles de stockage des produits et la sécurité du bassin, de la remise en route à l'hivernage

Au sommaire

- 01 Comment utiliser ce carnet
- 02 La fiche d'identité du bassin
- 03 Le calendrier mois par mois
- 04 Les relevés : ce que l'on mesure et pourquoi
- 05 Les produits de traitement : stockage et sécurité
- 06 Remplissage, sécheresse et vidange
- 07 Diagnostiquer une eau à problème
- 08 La sécurité, toute l'année
- 09 Fiche : relevés de l'eau
- 10 Fiche : produits ajoutés
- 11 Fiche : contrôles de l'équipement
- 12 Fiche : bilan de saison
- 13 Fiche : contacts utiles
- 14 Sources

Édité par PRODIF pour Corico Maison (co-ri-co.fr). Rédaction : La rédaction Corico Maison. Version du 25 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les notices des fabricants, les règles locales et les conditions de votre

terrain. Usage personnel ; reproduction et revente interdites.

CHAPITRE 01

Comment utiliser ce carnet

Une piscine se dégrade rarement d'un coup. Une eau qui verdit, un filtre qui colmate, un pH qui dérive : ces problèmes s'installent sur plusieurs jours, et un relevé régulier permet presque toujours de les voir venir. Ce carnet repose sur une idée simple : **noter ce que l'on mesure et ce que l'on ajoute**, pour comprendre ensuite ce qui s'est passé.

Il s'organise en trois parties :

Partie	Contenu	Quand l'ouvrir
Le calendrier	Les gestes de chaque mois, de mars à février	En début de mois
Les relevés	Mesures de l'eau, produits ajoutés, contrôles	À chaque intervention
Les repères	Produits, sécheresse, vidange, sécurité, dépannage	En cas de doute

À retenir : il n'existe pas de valeur réglementaire unique pour l'eau d'une piscine privée familiale. Les valeurs cibles (pH, désinfectant, stabilisant, alcalinité) sont celles indiquées par la notice de votre système de traitement et de votre trousse d'analyse. Notez-les une fois pour toutes dans la fiche d'identité du bassin, et comparez chaque relevé à ces valeurs.

CHAPITRE 02

La fiche d'identité du bassin

Avant la première saison, rassemblez les informations qui serviront à chaque dosage. Les doses de produits se calculent presque toujours à partir du volume d'eau : une erreur sur le volume fausse tous les ajouts.

- Type de bassin (enterré, semi-enterré, hors-sol) : ____
- Dimensions (longueur × largeur × profondeur moyenne) : ____
- Volume d'eau calculé : ____ m³
- Revêtement (liner, membrane armée, carrelage, coque, béton peint) : ____
- Type de filtration (sable, verre, cartouche, diatomées) : ____
- Mode de traitement (chlore, brome, électrolyse au sel, oxygène actif, autre) : ____
- Dispositif de sécurité installé et norme indiquée : ____
- Date de construction ou d'installation : ____
- Installateur ou pisciniste : ____

Paramètre	Valeur cible indiquée par la notice	Méthode de mesure (bandelette, trousse, testeur)
pH	----	----
Désinfectant (chlore libre, brome, autre)	----	----
Stabilisant, si utilisé	----	----
Alcalinité (TAC)	----	----
Dureté (TH)	----	----

Paramètre	Valeur cible indiquée par la notice	Méthode de mesure (bandelette, trousse, testeur)
Taux de sel, si électrolyse	----	----

CHAPITRE 03

Le calendrier mois par mois

Les dates varient selon la région, l'exposition et la météo de l'année. Le calendrier ci-dessous suit une saison type pour une piscine extérieure en France métropolitaine : décalez-le d'un mois si vous êtes dans une région au printemps précoce ou tardif.

Mars : préparer la remise en route

- ☐ Vérifier l'état de la couverture d'hivernage ou de sécurité, et la nettoyer sur place
- ☐ Contrôler le niveau d'eau et l'état visible du revêtement
- ☐ Faire le point sur le stock de produits : dates, emballages, état des comprimés
- ☐ Commander les consommables (cartouches, bandelettes, réactifs de la trousse)
- ☐ Planifier une éventuelle intervention du pisciniste

Avril : la remise en route

- ☐ Retirer la couverture d'hivernage, la nettoyer, la faire sécher avant de la ranger
- ☐ Enlever les accessoires d'hivernage (bouchons, flotteurs, gizzmos) selon la notice

- ☐ Remettre le niveau d'eau, si les restrictions locales le permettent
- ☐ Nettoyer les paniers de skimmer et le préfiltre de la pompe
- ☐ Remettre la filtration en route et vérifier l'absence de fuite dans le local technique
- ☐ Faire un lavage du filtre, ou nettoyer la cartouche
- ☐ Brosser les parois et passer l'aspirateur ou le robot
- ☐ Réaliser un premier relevé complet de l'eau et le noter
- ☐ Ajuster le pH avant le désinfectant, puis traiter selon la notice
- ☐ Vérifier que le dispositif de sécurité fonctionne (alarme testée, barrière fermée, couverture manœuvrable)

Mai : stabiliser l'eau

- ☐ Relevés deux fois par semaine
- ☐ Augmenter le temps de filtration à mesure que l'eau se réchauffe, selon la notice
- ☐ Nettoyer la ligne d'eau
- ☐ Vérifier la propreté des abords et des margelles
- ☐ Contrôler la bouée, la perche et le téléphone à proximité du bassin

Juin, juillet et août : la pleine saison

C'est la période où la température de l'eau, l'ensoleillement et la fréquentation font consommer le plus de désinfectant.

- ☐ Relevés au moins deux fois par semaine, et après un orage, une forte chaleur ou une grosse fréquentation
- ☐ Vider les paniers de skimmer plusieurs fois par semaine

- ☐ Nettoyer le fond et les parois chaque semaine
- ☐ Laver le filtre lorsque la pression au manomètre augmente nettement par rapport à la pression filtre propre
- ☐ Faire prendre une douche avant la baignade, pour limiter crèmes et impuretés
- ☐ Refermer le dispositif de sécurité après chaque baignade
- ☐ Surveiller la consommation d'eau, et s'informer des restrictions locales en cas de sécheresse

Septembre : prolonger ou ralentir

- ☐ Réduire progressivement le temps de filtration avec la baisse de température
- ☐ Maintenir les relevés hebdomadaires tant que l'eau est utilisée
- ☐ Ramasser les feuilles avant qu'elles ne coulent

Octobre : l'hivernage

Deux méthodes sont couramment pratiquées, à choisir selon la région et les recommandations du constructeur :

Méthode	Principe	Pour qui
Hivernage actif	La filtration fonctionne en régime réduit, l'eau reste traitée	Régions aux hivers doux, piscines utilisées tôt au printemps
Hivernage passif	La filtration est arrêtée, le circuit est protégé du gel	Régions froides, piscines peu utilisées hors saison

- ☐ Faire un dernier relevé complet et équilibrer l'eau
- ☐ Nettoyer le bassin, la ligne d'eau, les paniers et le filtre

- ☐ Appliquer le produit d'hivernage selon la notice, s'il est utilisé
- ☐ Ajuster le niveau d'eau selon les recommandations du constructeur
- ☐ Protéger les canalisations et équipements du gel en hivernage passif
- ☐ Installer la couverture d'hivernage ou fermer la couverture de sécurité

Novembre à février : la veille

- ☐ Inspecter la couverture après chaque coup de vent, chute de neige ou forte pluie
- ☐ Retirer l'eau de pluie et les feuilles accumulées sur la couverture
- ☐ En hivernage actif, contrôler régulièrement la filtration et le traitement
- ☐ Vérifier que le dispositif de sécurité reste en place : le bassin reste dangereux même en hiver
- ☐ Noter dans le carnet tout incident (gel, fuite, dégât sur la couverture)

CHAPITRE 04

Les relevés : ce que l'on mesure et pourquoi

L'ordre des réglages

Le pH conditionne l'efficacité du désinfectant : un désinfectant ajouté dans une eau au pH déréglé fonctionne mal. La pratique courante consiste donc à mesurer d'abord, corriger le pH ensuite, et ajuster le désinfectant en dernier, en laissant la filtration tourner entre deux ajouts.

Paramètre	Ce qu'il indique	Si la valeur dérive
pH	Acidité ou basicité de l'eau	Eau irritante, désinfectant moins efficace, dépôts ou corrosion
Désinfectant	Capacité de l'eau à détruire germes et algues	Eau trouble ou verte si trop bas, irritation si trop haut
Stabilisant	Protection du chlore contre les UV	Chlore moins efficace si l'excès s'accumule
Alcalinité (TAC)	Capacité de l'eau à garder un pH stable	pH qui varie sans cesse
Dureté (TH)	Teneur en calcaire	Dépôts blancs, eau laiteuse, ou eau agressive pour les joints

L'Anses rappelle qu'un excès de chlore irrite les yeux, le nez et la gorge, et qu'un dosage insuffisant ne protège pas contre la contamination microbienne, surtout en cas de forte fréquentation ou de forte chaleur. D'où l'intérêt de mesurer avant chaque ajout.

Bien prélever

- Prélever à environ un avant-bras sous la surface, loin des buses de refoulement et du skimmer.
- Utiliser un flacon propre, rincé avec l'eau de la piscine.
- Respecter les temps de lecture indiqués sur les bandelettes ou les réactifs.
- Vérifier la date de péremption des bandelettes et réactifs : périmés, ils donnent des valeurs fausses.
- Faire analyser un échantillon chez un pisciniste en cas de résultats incohérents.

CHAPITRE 05

Les produits de traitement : stockage et sécurité

Les produits pour piscine sont des produits chimiques qui exigent des précautions. Les consignes ci-dessous reprennent les recommandations de l'Anses, à compléter par l'étiquette et la fiche de chaque produit.

Lire l'étiquette

L'étiquette d'un produit chimique dangereux porte des **pictogrammes de danger** (losanges à bord rouge), une **mention d'avertissement** (« Attention » ou « Danger »), des **mentions de danger** et des **conseils de prudence**. Lisez-les avant la première utilisation, et gardez l'emballage d'origine pour que ces informations restent toujours disponibles.

Stocker

- ☐ Conserver chaque produit dans son récipient d'origine, fermé et debout
- ☐ Stocker au frais, à l'abri du soleil et de l'humidité
- ☐ Éloigner les produits des matières inflammables (solvants, carburants)
- ☐ Séparer les produits chlorés des acides, notamment des correcteurs de pH
- ☐ Ranger hors de portée des enfants et des animaux, dans un local fermé et aéré
- ☐ Ne jamais transvaser un produit dans une bouteille alimentaire
- ☐ Éviter les stocks trop anciens : un produit vieilli ou humide peut dégager des vapeurs à l'ouverture

Manipuler

- ☐ Ouvrir les emballages avec précaution, de préférence à l'extérieur, sans respirer les vapeurs
- ☐ Verser toujours le produit dans l'eau, jamais l'eau sur le produit
- ☐ Ne jamais mélanger un produit chloré avec un autre produit (correcteur de pH, eau de Javel)
- ☐ Utiliser un verre doseur distinct, propre et sec pour chaque produit
- ☐ Respecter les doses indiquées par le fabricant
- ☐ Porter les équipements de protection recommandés sur l'étiquette (gants, lunettes)
- ☐ Se laver les mains après manipulation

En cas d'accident : en cas de projection, d'inhalation de vapeurs ou d'ingestion, appelez le centre antipoison de votre région ou, en cas de détresse, le 15 ou le 112. Gardez l'emballage du produit à portée de main pour le décrire aux secours.

Registre des produits

Produit	Fonction	Date d'achat	Date d'ouverture	Lieu de stockage	Remarques

CHAPITRE 06

Remplissage, sécheresse et vidange

Les restrictions d'eau

En période de sécheresse, le préfet peut prendre des arrêtés de restriction selon quatre niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. Le remplissage et la remise à niveau des piscines privées font partie des usages qui peuvent être limités ou interdits, avec des règles qui varient d'un département à l'autre. Avant de remplir ou de compléter le bassin, consultez le portail national VigiEau ou votre mairie.

La vidange

Une vidange complète n'est pas une opération annuelle : elle peut fragiliser certains bassins, notamment selon la nature du sol et la présence d'une nappe. Demandez l'avis du constructeur avant de vider entièrement une piscine.

Pour l'évacuation des eaux, les fiches des agences régionales de santé rappellent les principes suivants pour une piscine familiale :

- le déversement des eaux de vidange dans le réseau d'eaux usées est en principe interdit par le code de la santé publique, sauf autorisation de la collectivité ;
- le désinfectant doit être neutralisé avant tout rejet, par exemple en arrêtant le traitement quelques jours avant la vidange ;
- le rejet se fait de préférence vers le milieu naturel ou le réseau d'eaux pluviales, après s'être renseigné auprès du service gestionnaire sur les précautions à prendre.

La mairie confirme la règle applicable dans votre commune.

CHAPITRE 07

Diagnostiquer une eau à problème

Symptôme	Causes fréquentes	Premières vérifications
Eau verte	Désinfectant insuffisant, filtration trop courte, forte chaleur	Relevé pH et désinfectant, état du filtre, temps de filtration
Eau trouble ou laiteuse	Filtration insuffisante, filtre encrassé, eau entartrante	Pression du filtre, pH, TAC, TH
Dépôts blancs sur les parois	Eau calcaire, pH élevé	pH, TH

Symptôme	Causes fréquentes	Premières vérifications
Odeur de chlore forte	Désinfectant épuisé ou combiné, eau à renouveler en partie	Relevé désinfectant, analyse chez un pisciniste
Yeux qui piquent	pH dérégulé, excès ou épuisement du désinfectant	pH, désinfectant
Niveau qui baisse vite	Évaporation, éclaboussures ou fuite	Test du seau, contrôle du local technique

Le test du seau

Pour distinguer évaporation et fuite, posez un seau rempli d'eau sur une marche du bassin, filtration arrêtée. Marquez le niveau dans le seau et celui de la piscine. Après 24 heures, comparez les deux baisses : si la piscine baisse nettement plus que le seau, une fuite est probable, et un professionnel de la recherche de fuite peut intervenir.

Équipement électrique : la pompe, l'électrolyseur, le coffret et l'éclairage sont alimentés en électricité au contact de l'eau. Toute intervention sur le circuit électrique ou dans le coffret relève d'un électricien ou du pisciniste.

CHAPITRE 08

La sécurité, toute l'année

Une piscine privée enterrée doit être équipée d'au moins un des quatre dispositifs de sécurité normalisés prévus par le code de la construction et de l'habitation : barrière, alarme, couverture ou abri. L'entretien du dispositif fait partie de l'entretien du bassin.

- ☐ Tester l'alarme selon la notice, et remplacer les piles à temps
- ☐ Vérifier le verrouillage du portillon de la barrière et l'absence d'objet permettant de l'escalader
- ☐ Contrôler les fixations et l'état de la couverture ou de l'abri
- ☐ Ranger les jouets hors de l'eau après la baignade : ils attirent les enfants
- ☐ Garder une perche, une bouée et un téléphone près du bassin

Aucun dispositif ne remplace la surveillance permanente des enfants par un adulte. En cas d'accident, appelez immédiatement le 15, le 18 ou le 112.

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : relevés de l'eau

Date	Heure	Temp. eau	pH	Désinf ectant	Stabilis ant	TAC	Météo, fréque ntation	Initiale s

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : produits ajoutés

Date	Produit	Quantité	Raison (relevé, orage, choc)	Relevé de contrôle après	Remarques

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : contrôles de l'équipement

Date	Pression filtre	Lavage ou nettoyage du filtre	Paniers vidés	Pompe, bruit, fuite	Dispositif de sécurité testé
		[]	[]		[]
		[]	[]		[]
		[]	[]		[]
		[]	[]		[]

Pression du filtre propre

Temps de filtration retenu au printemps : ____ / en été : ____ / à l'automne

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : bilan de saison

Date de remise en route

- Date d'hivernage : ____ (actif / passif)

Incidents de la saison

Produits consommés, à racheter

Interventions du pisciniste (date, objet)

Points à prévoir pour la saison suivante

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : contacts utiles

Pisciniste

Électricien

Fournisseur de produits

Mairie (restrictions d'eau, vidange)

Centre antipoison de la région

- Urgences : 15 (SAMU), 18 (pompiers), 112 (numéro d'urgence européen), 114 (personnes sourdes ou malentendantes)

RÉFÉRENCES

Sources

- Anses — désinfectants pour piscines et spas, respecter les précautions d'emploi
- Agences régionales de santé (ARS Normandie, ARS Hauts-de-France) — fiches piscines privées à usage unifamilial et vidange
- Légifrance — code de la santé publique, articles R1331-2 et L1331-10
- Ministère de la Transition écologique — portail VigiEau, restrictions d'eau en période de sécheresse
- Service-public.gouv.fr — sécurité des piscines privées, dispositifs obligatoires
- Ministère des Sports — piscine privée et jeunes enfants, les règles de sécurité pour prévenir les noyades
- Notices des fabricants de systèmes de traitement, de filtration et de trousse d'analyse